

en général et particulièrement les opérateurs économiques et transporteurs de marchandises des pays de l'hinterland. La décision du ministre Flindé est d'autant plus incompréhensible qu'une convention de concession pour le financement, l'organisation et l'exploitation de l'escorte groupée et du convoiage des camions de transport de

alors directeur de cabinet du ministre des Transports d'alors, Albert Mabri Toikeusse, est selon nos sources, celui qui a conçu et préparé le dossier de cette convention au bas duquel le ministre Mabri Toikeusse et le président Issiaka Sawadogo pour la Sococib-Transit S.A., ont apposé leurs signatures en février dernier. Aujourd'hui

l'escorte groupée sur l'axe Abidjan-Ouaga-Bamako-Niamey connaît un engouement certain, et que les marchandises de l'hinterland sont rapidement acheminées, c'est bien grâce à la Gacci/Sococib-Transit. De fait, en plus de la réduction du coût de convoyage que cette société a consentie, les escortes sont font régulièrement. Plus besoin de

EXPORTATION DES FRUITS ET LÉGUMES VERS L'UE

La coopération européenne arme les producteurs ivoiriens

G. DE GNAMIEN

Les nouveaux défis que sont les nouvelles réglementations officielles et les exigences des acheteurs européens dans la filière horticole interpellent les producteurs des pays ACP. C'est pour surmonter ces nouveaux défis et s'y adapter pour pouvoir continuer à exporter vers l'Union européenne (UE) que l'équipe du PIP (un programme de coopération européenne) qui appuie cette filière a organisé récemment un atelier à Ivetel Abidjan. Objectif, selon le représentant de ce programme, Jean-Marie Née, 'permettre aux producteurs, exportateurs horticoles, prestataires de

services et autres structures d'appui à la filière des pays Afrique Caraïbe Pacifique (ACP) de se conformer de manière durable aux exigences européennes".

Notamment, en matière de qualité sanitaire et de traçabilité des produits horticoles dans le souci de rendre compétitifs les produits des pays ACP sur le marché européen. Convaincu que cet atelier permettra aux producteurs ivoiriens d'améliorer non seulement les conditions d'accès au marché européen, mais également de renforcer les capacités des acteurs de la filière ainsi que celles des prestataires de services locaux, le président de l'Organisation centrale des producteurs - exportateurs d'ananas et de bananes (OCAB),

Michel Gnui, a rendu un vibrant hommage aux responsables du PIP. Quant au ministre ivoirien de l'Agriculture, représenté par madame Diénébou Condé, il s'est réjoui de la tenue de cette deuxième phase du programme PIP qui va contribuer à la relance de la filière. A noter qu'à l'issue de sa première phase en 2009 où il a eu le mérite de faire connaître son expertise en matière d'assistance technique, le PIP avait apporté son soutien à la filière horticole de 28 pays ACP et avait couvert 80 % du flux d'exportation de fruits et légumes frais des pays ACP vers l'UE.